

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **vingt-sixième jour du mois de septembre deux mille dix-sept**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
Siège vacant,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

Monsieur le maire rend hommage à messieurs Denis St-Jacques et Roland Weightman pour leur travail accompli pendant leur mandat 2013 à 2017.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 04 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2017-09-R178

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 26 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthew, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant la modification suivante :

- Ajout du point 4.8 - Dossiers des inondations historiques printanières 2017 – Autorisation d'acceptation de cessions de terrains
- Retrait du point 7.5 - Location d'un véhicule VUS RAV4 HYBRID AWD LE+ pour remplacer la voiture électrique LEAF

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-09-R179

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand,
appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve
le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de septembre 2017.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.7

2017-09-R180

CONGRES 2017 DE LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES (FQM) – RESERVATION DE CHAMBRE ET INSCRIPTION

CONSIDÉRANT que cette année le congrès aura lieu au Centre des congrès de
Québec les 28, 29 et 30 septembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement municipal numéro 6, 6-A et 6-C, les
membres du Conseil doivent faire approuver leurs frais de représentativité au
préalable;

CONSIDÉRANT que les frais des conjointes sont exclus et ne sont pas
admissibles à aucun remboursement de la part de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé
par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

DE PROCÉDER à l'inscription de Monsieur le maire, André Jetté au Congrès 2017
de la Fédération québécoise des municipalités (FMQ) qui aura lieu les 28, 29 et 30
septembre, à Québec;

D'AUTORISER l'inscription et la réservation d'une chambre et d'autoriser le service
des Finances à procéder au paiement des frais reliés à la représentativité de ces
membres sur présentation du formulaire prévu à cette fin, accompagner des
pièces justificatives et conformément au règlement municipal numéro 6, 6-A et 6-
C.

DE PAYER ces dépenses à même les postes budgétaires 1 02 110 00 311 et 1 02 110 00 319.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. *M. André Jetté, maire*
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe aux finances et camping municipal

POINT N° : 4.8

2017-09-R181

**DOSSIERS DES INONDATIONS HISTORIQUES PRINTANIÈRES 2017 –
AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSIONS DE TERRAINS**

CONSIDÉRANT les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au printemps 2017;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ;

CONSIDÉRANT que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire peut céder, à la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, la propriété où la résidence ne peut être conservée;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite que la procédure de cessions de terrains soit accélérée afin d'aider le propriétaire à obtenir rapidement son allocation de départ;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Benoît Grimard, à accepter les cessions de terrains, après que le cessionnaire a réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu un permis de démolition et d'avoir effectué tous les travaux requis, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec.

Que les secteurs visés pour la cession de terrain sont les suivants : terrasse Robillard, rue Fournier, rue Chevalier et la Baie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. *Ministère de la Sécurité publique, Mme Sarah Dulac*
MAMOT, Mme Claudette Larouche

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 19 h 14 pour se terminer à 19 h 36.

Quatorze (14) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2017-09-R182

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 6 septembre 2017 au 26 septembre 2017, totalisant 141 126.64 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 6 septembre 2017 au 26 septembre 2017 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 11 226.20 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-D – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 21 SEPTEMBRE 2017

Rapport budgétaire au 21 septembre 2017

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 21 SEPTEMBRE 2017

- Solde des folios bancaires au 21 septembre 2017 ;
- Taxes à recevoir au 21 septembre 2017.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2017-09-R183

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA GUIGNOLEE 2017

CONSIDÉRANT l'importance de garder l'intérêt et la motivation des bénévoles lors de la collecte des denrées et encourager les organisateur à poursuivre leur participation à cette activité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

De verser, à titre d'aide financière, la somme de mille dollars (1 000 \$) au comité de la guignolée 2017.

De remercier le comité de la guignolée et tous les bénévoles pour le travail effectué avant, pendant et après cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*C. c. Responsable de la Guignolée, Mme Nathalie St-Laurent
M. Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

POINT N° : 6.5.2

2017-09-R184

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU CENTRE D'AIDE PERSONNES
TRAUMATISEES CRANIENNES ET HANDICAPEES PHYSIQUES
LAURENTIDES (CAPTCHPL)**

CONSIDÉRANT que le Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides (CAPTCHPL) est un organisme communautaire sans but lucratif et de charité qui existe depuis septembre 1997;

CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisme est d'offrir davantage de services adaptés dans le but d'inclusion sociale à toute personne traumatisée crânienne et handicapée physique et leurs proches et ce, sur tout le territoire des Laurentides;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, Appuyé par monsieur le conseiller _____
Et résolu :

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur. Messieurs les conseillers Roland Weightman, Michel Larente, Stephen Matthews et Marc Bertrand votent pour. Monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre.

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser à titre d'aide financière une somme de 100 \$.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 02-701-90-971.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. CAPTCHPL, M. Michel Lajeunesse, directeur général
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

POINT N° : 6.5.3

2017-09-R185

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman
Appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser une somme de 100 \$ à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, région Laval/Laurentides/Abitibi, une aide financière dans le cadre de sa campagne Démarcheur Cœur et AVC.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 02-701-90-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, région Laval/Laurentides/Lanaudière,
Mme Christelle Gilbert-Cardin, Coordinatrice régionale
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2017-09-R186

MANDAT A BSA GROUPE CONSEIL SOCIETE D'INGENIERIE POUR LA PREPARATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'EGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL ET DES CHAUSSEES (M.A.M.O.T)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a demandé une offre de services pour la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial et des chaussées (M.A.M.O.T);

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit avoir un nouveau plan d'intervention afin d'obtenir des subventions des programmes de la TECQ et PRIMEAU;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a plusieurs projets qui seraient admissibles à ces deux programmes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter l'offre de services BSA Groupe Conseil pour la préparation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial et des chaussées (M.A.M.O.T) au montant de 21 600.00\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le service des finances de la municipalité à émettre le paiement selon les modalités de paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. BSA Groupe Conseil, Société d'ingénierie
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

POINT N° : 7.2

2017-09-R187

MANDAT A LA FIRME QUALILAB INSPECTION INC. POUR EFFECTUER L'INSPECTION VISUELLE DE DIVERSES RUES DE LA MUNICIPALITE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mettre à jour et refaire son plan d'intervention des rues et chemins ayant des services d'aqueduc, égout sanitaire et pluvial pour déposer des demandes de subvention pour le remplacement ou la construction d'infrastructures municipales (M.A.M.O.T);

CONSIDÉRANT que cette étude sera réalisée dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement du système d'épuration des eaux usées secteur Carillon, l'installation d'un système de chloration pour le réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'une offre de services a été réalisée par à la firme Qualilab inspection inc. pour ce type de travaux.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews:

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme Qualilab inspection inc, pour effectuer l'inspection visuelle au montant de 8 800.00\$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services proposition # 2017-588

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Qualilab inspection inc.
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 7.3

2017-09-R188

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION VISANT L'ACHAT ET LE TRANSPORT DE TROIS MILLE DEUX CENTS TONNES DE SABLE ABRASIF TAMISE 0-10 MM, POUR LES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres, par voie d'invitation, auprès de quatre fournisseurs pour la fourniture et le transport de trois mille deux cents tonnes de sable abrasif tamisé 0-10 mm, pour la saison hivernale 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu qu'une seule soumission à l'intérieur du délai demandé et que le résultat est le suivant :

Uniroc inc. : 59 424.00.\$ plus les taxes applicables

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur:

D'inclure le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la soumission d'Uniroc inc., au montant de 59 424.00.\$ plus les taxes applicables pour la fourniture et le transport de 3 200 tonnes métriques de sable abrasif pour les chemins d'hiver aux conditions énumérées au bordereau de soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Uniroc inc.
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal
M. Gilbert Ladouceur, service des Travaux publics*

POINT N° : 7.4

2017-09-R189

ACHAT DE SEL A DEGLAÇAGE POUR LES CHEMINS D'HIVER SAISON 2017-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire l'achat de sel à déglacer pour ces chemins pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité a acceptée l'invitation de la UMQ de joindre le regroupement d'achats pour le sel à déglacer (appel d'offres) le résultat étant pour notre municipalité le montant de 105.80\$ la tonne livrée;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews:

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCEPTER de faire l'achat auprès de Compass Minéraux Canada corp. de 350 tonnes de sel à déglacer à 105.80 \$ la tonne pour un montant total de 37 030.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Compass Minéral Canada corp.
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 7.5

LOCATION D'UN VEHICULE VUS RAV4 HYBRID AWD LE+ POUR REMPLACER LA VOITURE ELECTRIQUE LEAF

Ce point est retiré.

POINT N° : 7.6

2017-09-R190

ACHAT DE VINGT-DEUX MILLE SACS DE SABLE POUR REMETTRE AUX MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES QUI NOUS EN ONT FOURNI DURANT LES INONDATIONS 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu de l'aide des autres municipalités environnantes lors des inondations sur son territoire en 2017 par le prêt de sacs de sable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix pour la fourniture de 22 500 sacs à la Cie Sacs Industriels inc, afin de remettre à chacune des municipalités le nombre de sacs prêtés;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

D'ACCEPTER l'achat de vingt-deux mille (22 000) sacs de sable au montant de 9 493.18 \$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Sacs Industriels inc.
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2017-09-R191

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE # 2017-002 – 13, RUE BERNARD

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 13, rue Bernard afin de permettre la construction d'un garage qui serait à 1,4m (règlement 2m) du bâtiment, et à 1m de la ligne de lot latérale (règlement 1,5m) et 1,1m de la cheminée;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'avis public du 7 septembre 2017;

CONSULTATION PUBLIQUE : aucun commentaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure #2017-002 au 13, rue Bernard, telle que présentée et sans conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE

Dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.2.1

COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Dépôt du compte rendu du Comité de vérification des communications;

POINT N° : 10.3

2017-09-R192

PROLONGATION DES ATELIERS DE TENNIS DE SAINT-ANDRE POUR L'ETE 2017

CONSIDÉRANT la mise en place d'une ligue et d'ateliers de tennis dans les activités estivales proposées aux citoyens, dont la tarification et l'embauche des entraîneurs ont été entérinées par la résolution;

CONSIDÉRANT que la participation a été soutenue malgré des conditions météo aléatoires et qu'il a été nécessaire d'ajuster certains horaires pour la pleine satisfaction;

CONSIDÉRANT l'implication des animateurs lors des événements tels que la tournée Sports Experts qui a été offerte à nos citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE la Municipalité accorde une somme complémentaire de 75 \$ à l'animatrice Anne Campeau et une somme complémentaire de 175 \$ à l'animateur Dimitri Arcé pour leur service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

POINT N° : 10.4

2017-09-R193

PROGRAMMATION DES ACTIVITES D'AUTOMNE 2017 : PRESTATAIRES ET TARIFICATIONS

CONSIDÉRANT l'organisation d'activités de loisirs par le service municipal ;

CONSIDÉRANT les inscriptions et le début de ces activités en date du 11 septembre 2017 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

QUE la Municipalité retienne les services des personnes suivantes aux conditions mentionnées:

- madame Mélanie Bourget, en tant animatrice des cours de mise en forme (cardio-fessier, essentrics, danse active, musculation stretching selon les horaires mentionnés dans le bulletin municipal et modulable en fonction des inscriptions. La facturation sera également établie en fonction du nombre de participants.
- madame Sonia Legault kinésiologue en tant qu'accompagnatrice de l'Activité parcours vitalité, pour un montant maximum de 350\$.

QUE le conseil consent à l'utilisation de la salle communautaire pour les cours de mise en forme et autorise la coordonnatrice communautaire à louer le gymnase de l'école Saint-André pour l'activité de badminton.

QUE les membres du conseil entérinent la tarification suivante :

- 35\$ par joueur pour 11 séances de badminton libre (taxes incluses)
- 72\$ par participant pour une session d'un cours de mise en forme
- 65\$ par participant pour une session de mise en forme
- 50\$ par participant au parcours vitalité
- 20\$ par session de frais de non-résidents
- Application des taxes en sus pour les participants de plus de 13 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
Mme Linda Deschênes, directrice adjointe finances et camping municipal*

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Aucun dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2017.

POINT N° : 11.2

2017-09-R194

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU A TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme de pompier I, huit (8) en sauvetage sur plan d'eau et vingt-quatre (24) pompiers pour du sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman et résolu :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c..c : MRC d'Argenteuil
Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 05 pour se terminer à 20 h 12.

Sept (7) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2017-09-R195

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

De lever la séance à 20 h 15 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

André Jetté,
Maire